

Montréal, le 15 mars 2012

**Par courriel et par poste**

Madame Jeanne Girard  
16 rue de Vincennes  
Blainville (Québec) J7B 1W6

**Objet: Demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour réaliser le projet de lecture à distance**  
**Dossier de la Régie: R-3770-2011**

---

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel du 10 février dernier, par lequel vous nous transmettez vos commentaires sur la demande d'investissement d'Hydro-Québec soumise à Régie pour réaliser son projet de lecture à distance et sur le choix de cette technologie.

Nous confirmons par la présente que vos observations ont été versées au dossier et sont maintenant accessibles en ligne, à partir de l'adresse suivante : <http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=111&phase=1&Provenance=A>.

Puisque vous mentionnez également le fait que vous vous opposez à l'installation éventuelle d'un compteur nouvelle génération à votre domicile, nous acheminons une copie de votre lettre à l'Unité Plainte et Réclamations d'Hydro-Québec, qui verra à assurer le suivi de votre demande.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as  
c.c. Unité Plaintes et réclamations, Hydro-Québec (par courriel seulement)